



Assemblée générale

Distr. générale
6 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2008-2009**

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba

Douzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba (A/62/487). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des compléments d'information et des précisions.
2. Le rapport du Secrétaire général a été soumis conformément à la résolution 56/270, dans laquelle l'Assemblée générale a notamment demandé au Secrétaire général de lui rendre compte chaque année de l'état d'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA. Le Comité note que le rapport rend compte des mesures prises pour l'exécution du projet depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général (A/61/158).
3. Par ses résolutions 56/270 et 60/248, l'Assemblée générale a approuvé la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux (deux étages supplémentaires) au siège de la CEA, le coût estimatif total du projet s'élevant à 11 383 300 dollars. Le Secrétaire général a indiqué qu'une fois les deux étages supplémentaires approuvés, il a fallu revoir la conception du projet pour régler certains problèmes, notamment l'emplacement des ascenseurs et le circuit électrique. D'autres aménagements connexes ont entraîné une augmentation du coût et nécessité une révision du contrat conclu initialement avec l'architecte international. Les avenants au contrat avec l'architecte ont été signés le 13 juin 2007, et celui-ci a remis les plans définitifs à la CEA à la fin d'août 2007. Selon le Secrétaire général, la



modification du contrat d'architecte et le retard pris dans la phase de conception ont obligé à réviser le calendrier d'exécution. On compte maintenant que le projet sera terminé en août 2010, au lieu d'octobre 2009 comme prévu à l'origine.

4. Le Secrétaire général a indiqué qu'en raison du retard pris pendant la phase de la conception, des besoins supplémentaires en matière de sûreté et de sécurité et des travaux de construction supplémentaires à prévoir pour les nouveaux bureaux, le coût total du projet est estimé à 14 333 100 dollars, soit un montant de 2 949 800 dollars de plus que le budget approuvé de 11 383 300 dollars. Le Comité note que sur le montant total de 2 949 800 dollars, un montant de 1 100 000 dollars était prévu pour le réseau informatique et le matériel téléphonique dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (sect. 32)]. Il est par conséquent demandé, dans le rapport du Secrétaire général, des crédits pour financer le solde des dépenses supplémentaires, soit 1 849 800 dollars (après déduction des contributions du personnel).

5. Ainsi qu'il est indiqué au tableau 3 du rapport (A/62/487), les montants supplémentaires demandés se présentent comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Sûreté et sécurité	759 800
Voies d'accès intérieures	130 000
Parking et jardins	660 000
Groupes électrogènes et installations connexes	300 000
Total	1 849 800

6. Les paragraphes 8 et 9 du rapport donnent des informations concernant le montant estimatif de 759 800 dollars prévu pour la sûreté et la sécurité. La question des dépenses au titre de la sécurité n'avait pas été soulevée pendant que la CEA procédait à la révision de la conception. Le Secrétaire général a indiqué qu'une fois terminée la phase de conception et après avoir évalué le niveau des risques et étudié les dispositions qui devaient être prises pendant la phase de construction, on a conclu que des ressources supplémentaires seraient nécessaires à partir de 2008. Il a également indiqué que les effectifs de sécurité actuellement autorisés pour la CEA sont déjà utilisés à plein pour les tâches qui leur sont actuellement confiées. Le Secrétaire général estime qu'il faudra 25 agents de sécurité supplémentaires pour assurer une sécurité efficace sur la zone du chantier et dans le reste du complexe, où les activités de l'ONU se poursuivront. Le Comité consultatif a été informé que les agents de sécurité supplémentaires seraient recrutés sur le plan local, si l'Assemblée générale approuve le montant demandé.

7. L'alinéa a) du paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général contient des explications concernant le montant estimatif de 130 000 dollars demandé pour les voies d'accès intérieures. Il y est indiqué que lorsqu'on a commencé à réfléchir au projet, on n'a pas envisagé de créer des voies d'accès intérieures du fait qu'à l'origine l'immeuble devait être construit dans l'enceinte du complexe existant et que l'on ne savait pas alors si le Gouvernement hôte allait ou non donner un terrain supplémentaire. Suite au don d'un terrain, il est apparu nécessaire, à l'issue de la

phase de conception, de créer des voies d'accès intérieures, dont le coût est estimé à 130 000 dollars.

8. Le Comité consultatif note que la CEA collabore avec les autorités locales concernant la construction d'une nouvelle voie d'accès publique. Il note également que la ville d'Addis-Abeba demeure optimiste quant aux délais de construction de la voie mais on en est toujours au même point. Le Secrétaire général a indiqué que si la CEA devait construire la voie d'accès, il en résulterait des dépenses supplémentaires pour l'ONU. Le Comité a été informé que si l'accord de siège et le contrat de bail local ne contiennent pas de clause spécifique concernant la construction de routes, on peut toutefois déduire du contrat de bail que la responsabilité de la construction de la voie d'accès extérieure incombe au Gouvernement hôte. **Le Comité recommande que le Secrétaire général s'emploie activement à mener à terme, dans les meilleurs délais, les négociations sur cette question afin de ne pas retarder le projet de construction à la CEA.**

9. Le Comité note que le coût de la construction d'un parking de plusieurs étages est estimé à 660 000 dollars (ce parking pourrait abriter 660 voitures à raison d'un coût moyen de 1 000 dollars par emplacement). Comme indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 12 du rapport, la CEA étudie la possibilité d'introduire une redevance pour les places de stationnement à partir de janvier 2008. **Le Comité se félicite de cette initiative et a bon espoir que le prochain rapport d'activités contiendra des informations concernant le montant de la redevance de stationnement à la CEA et le revenu qu'on pourrait en retirer.**

10. Le Comité note également qu'un montant de 300 000 dollars est demandé pour des installations électriques de secours, dont des groupes électrogènes, en vue d'assurer l'alimentation électrique des nouveaux bureaux. L'installation des groupes électrogènes se ferait pendant la phase de construction [voir A/62/487, par. 12 c)].

11. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les mesures proposées aux alinéas a) et b) du paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba (A/62/487). Dans le même temps, le Comité est d'avis qu'il faudrait prendre des mesures de contrôle des dépenses afin d'éviter des dépassements de coûts par rapport au projet de budget actuel, d'un montant de 14 333 100 dollars.**